



Toute inscription après le 31 juillet 2024 se verra appliquer une participation pour inscription tardive de 25€

1^{ère} demande renouvellement

ÉLÈVE

Nom : Prénom :
 Date de naissance : [][] [][] [][][][] Sexe : Masculin Féminin
 Point de montée :

PHOTO
Obligatoire

À remplir obligatoirement

REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Tuteur Famille d'accueil

Nom : Prénom :
 Date de naissance : [][] [][] [][][][]
 Adresse :
 Commune : Code postal : [][][][][][]
 Téléphone : [][] [][] [][] [][] [][] Portable 1 : [][] [][] [][] [][] [][]
 E-mail :@..... Portable 2 : [][] [][] [][] [][] [][]
 Garde alternée (remplir une seconde demande) En cochant cette case, j'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo.

SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Commune :
 Préciser : école, collège, lycée, lycée professionnel, etc

Régime : interne demi-pensionnaire ou externe

Maternelle / Primaire

PS CP
 MS CE1
 GS CE2
 CM1
 CM2
 ULIS

Collège

6^e
 5^e
 4^e
 3^e
 SEGPA
 MLDS
 ULIS
 Section sportive
 autre (préciser)

Lycée

2^{de} Bac Pro
 1^e CAP
 T^{ale} autres

Enseignement de spécialité/ Section professionnelle/ Section Sportive/Langue

(à préciser obligatoirement si le choix de l'enseignement justifie le non-respect de la sectorisation scolaire)

1 2 3

Établissement de secteur

Oui
 Non

Avez-vous obtenu une Dérogation :

(si oui, joindre obligatoirement une copie de l'attestation)

Oui
 Non

NB : une dérogation de l'Éducation Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région

Les apprentis, étudiants et élèves post-bac ont la possibilité d'accéder aux services de transports scolaires dans la limite des services et places disponibles moyennant une pré-inscription et l'acquisition d'un titre commercial auprès du service régional des mobilités

TRANSPORT DEMANDÉ

Autocar SNCF (train)

Commune point de montée : Commune point de descente :

Utilisez-vous un second transport en correspondance ? Oui Non

↳ Si oui, lequel ?

1 Critères de prise en charge

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée prend en charge les dépenses de transport des élèves si les conditions suivantes sont respectées :

- respect de la sectorisation des transports ;
- scolarisation à partir de la petite section jusqu'au niveau du Baccalauréat ;
- l'élève doit être domicilié dans le département des Hautes-Pyrénées ;
- respect du critère de distance entre le domicile et l'établissement scolaire

Un justificatif (attestation de l'établissement, certificat de scolarité...) sera demandé pour toute inscription ne répondant pas à ces critères.

2 Participation financière due à l'inscription

Catégorie d'élèves	Montant participation
Élèves ayant-droits : externes, demi-pensionnaires, internes (transport scolaire, ligne régulière et SNCF)	Gratuité
Élèves non ayant-droits : internes, externes et demi-pensionnaires	195 €

3 Majoration

Les demandes reçues après le 31 juillet 2024 se verront appliquer une participation pour inscription tardive de 25 €. Cette participation ne sera pas appliquée dans les cas suivants : déménagement, affectation tardive dans un établissement scolaire (justificatifs à fournir).

4 Spécificités

Les élèves hébergés dans des familles d'accueil sont exemptés de toute participation financière annuelle sur présentation d'un justificatif. (Attestation ASE).

En cas de perte ou de vol de titre de transport, les frais de duplicatas s'élèvent à 10 €.

5 Élèves non concernés par cette inscription

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ne sont pas concernés par cette inscription.

Pour tout renseignement complémentaire :

• Site internet lio-occitanie.fr

• Tel : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

Maison de Région de Tarbes
8 avenue des Tilleuls
65000 Tarbes